



AVRIL 2021

INFORMATIONS

- 1) DES AINES SURVILLAIS VACCINES COVID19.
- 2) COMPLEMENTAIRE SANTE COMMUNALE ET CONTRAT DEPENDANCE AXA.
- 3) COMMENT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES ?

1) DES AINES SURVILLAIS VACCINES COVID19.

Les maires de 6 communes (Bonneville-sur-Touques, Canapville, Englesqueville-en-Auge, Fierville-les-Parcs, Saint-Etienne-la-Thillaye et Surville) se sont mis d'accord pour protéger leurs aînés de plus de 70 ans. Pour Surville, 66 personnes étaient concernées. Un certain nombre étaient déjà vaccinés.

21 Survillais se sont inscrits en réponse au courrier envoyé à chacun, seulement **7** ont été vaccinés, faute de vaccins, le samedi 9 avril à la salle des fêtes de St Martin aux Chartrains.

Chaque commune avait une tranche horaire différente, à raison de quatre personnes par quart d'heure.

Pour l'ensemble des communes citées, ce sont **106 personnes** qui ont reçu leur première injection. Rendez-vous leur a été donné le **SAMEDI 5 MAI 2021**, pour la seconde injection, au même endroit.



De gauche à droite : Florence COTHIER, Bernard DUPRE, Furcy SOCHON, Thierry DE KONNINCK, Gérard ROUSSELIN, Bruno VAY, Françoise BLIN, Stéphane TONON et Francis BOGEY. (Photo Ouest-France)

2) COMPLEMENTAIRE SANTE COMMUNALE ET CONTRAT DEPENDANCE AXA



Depuis 2018, la commune a mis en place une mutuelle communale, recommandée par l'association des maires de France.

Elle propose à ses habitants un tarif négocié de couverture complémentaire santé en s'inspirant des contrats collectifs. Vous n'êtes pas obligés de souscrire à cette mutuelle, vous pouvez juste comparer.

Les habitants de Surville peuvent prétendre à une réduction de l'ordre de 25% sur un contrat à prestations équivalentes. Grâce aux comparaisons de garantie et de prix, **11 foyers** de notre commune ont changé de complémentaire santé et **9** ont été confortés dans la qualité de leur mutuelle actuelle donc pas de changement pour eux.

Cette année un sujet sensible, mais au combien important s'ajoute à cette proposition : la perte d'autonomie. « En parler est le début d'une solution ».

Nos interlocuteurs privilégiés, M. Freddy VIROULAUD ou Thomas RONCALLI pourront en discuter avec vous et vous proposer une solution en fonction de votre situation. Si vous êtes intéressés, vous pouvez utiliser le questionnaire ci-dessous et le retourner, à la mairie avant le :

MERCREDI 16 MAI 2021.

COMPLEMENTAIRE SANTE COMMUNALE ET DEPENDANCE

Questionnaire couverture santé

Avez-vous déjà une couverture santé complémentaire ?

oui non

Si oui, votre complémentaire santé est-elle :

collective (via votre employeur)
 individuelle
 CMU-C Bénéficiaire ACS

Si non, pourquoi ?

budget
 autres (précisez) _____

Etes-vous satisfait de votre complémentaire actuelle ?

oui non

Si non, pourquoi ?

trop chère taux de remboursement insuffisant inadaptée à mes besoins

Souhaitez vous être contacté au sujet de la mutuelle pour accéder à une complémentaire santé de qualité pour un tarif préférentiel : oui non

Questionnaire perte d'autonomie

Aujourd'hui, si vous perdiez en autonomie, pensez-vous pouvoir financer à 100% le loyer d'un Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes ou une maison médicalisée ?

oui non

Connaissez-vous les coûts et les aides en cas de perte d'autonomie ? oui non

Connaissez-vous le rôle d'aidant avec un proche en difficulté ? oui non

Pensez-vous que votre logement est adapté pour un manque de mobilité ? oui non

Souhaitez-vous être informé sur ce sujet : oui non

Votre foyer :

Situation professionnelle :

salarié retraité étudiant sans activité

travailleur non salarié (profession libérale, artisan, commerçant, agriculteur...) précisez : _____

Situation de famille (marié, pacsé, concubinage, divorcé, veuf) précisez : _____

Nombre d'adultes : Date(s) de naissance : _____

Nombre d'enfants : Date(s) de naissance : _____

Vos coordonnées

(afin que nous puissions vous recontacter)

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone (portable de préférence) :

Adresse mail :

Démarches administratives

Services en ligne

Informations



38
espaces
d'accueil

pour vous faciliter la vie

ACCOMPAGNER
VOS DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Initiés par le Département du Calvados depuis 2000 et portés par les collectivités locales, les Points Info 14 permettent aux usagers éloignés des services d'avoir accès à un point d'information et de contact avec de nombreuses administrations, par le biais **d'internet** et de la **visioconférence**.

POURQUOI ?

- **AMÉLIORER** l'accès aux services publics.
- **ACCUEILLIR, INFORMER, ORIENTER,**
- **ACCOMPAGNER** les démarches administratives en ligne
- **FACILITER ET REGROUPER** les démarches des usagers

LE POINT INFO 14, C'EST :

FACILE & GRATUIT

Vous n'avez pas besoin de vous déplacer dans les différentes administrations ; des outils numériques sont à votre disposition gratuitement.

SUR MESURE

Un référent dédié vous accueille et vous accompagne dans vos démarches administratives.

Et si besoin, pour des questions spécifiques, vous pourrez être mis en relation avec un correspondant partenaire.



ELLE TÉMOIGNE

Françoise PATRY, référente au Point Info 14 de Merville-Franceville

« Mon espace d'accueil est situé dans la mairie ce qui me permet d'être au cœur de la vie et des attentes des habitants de la ville.

Déclarations de revenus, demande d'aides, de logements... J'accompagne les usagers dans leurs démarches soit directement en ligne, s'il y a des formulaires à remplir, soit en les orientant vers la bonne administration. On peut aussi utiliser la visio-conférence. Quoiqu'il en soit j'essaie qu'on ne reparte pas d'ici sans réponse. C'est ce que les gens apprécient.»



LE POINT INFO 14 EN CHIFFRES

(AU 1^{er} SEPTEMBRE 2020)

38

Le nombre de **Points Info 14** en 2020.
Objectif : 41 fin 2021

15 mn

Le **temps maximum** souhaité par le Département pour que chaque usager Calvadosien rejoigne un Point Info 14 depuis son domicile

70

Le nombre de **référents, formés**, qui accueillent et accompagnent les usagers

+ de 150 000

Le nombre d'**actions réalisées** chaque année en direction du public

130 000 €

Le **budget annuel** consacré par le Département pour les Points Info 14

23

partenaires contributeurs à la réussite des Points Info 14





ILS SONT PARTENAIRES DU POINT INFO 14 AUX CÔTÉS DU DÉPARTEMENT

- Conseil départemental du Calvados
- Préfecture du Calvados
- Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- CAF
- CPAM
- Pôle emploi
- CARSAT Retraite
- AGIRC-ARRCO
- MSA Côtes Normandes
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Tribunal de Grande Instance de Caen (Conseil départemental d'Accès au Droit)
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
- URSSAF
- SDEC Energie
- SAUR
- EDF solidarité
- Enedis (ex ERDF)
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie
- Chambre de Commerce et d'Industrie, Seine Estuaire
- Armée de terre
- Association MATHILDE
- CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands)
- SOLIHA (ex ARIM des pays Normands)

LES POINTS INFO 14 PRÈS DE CHEZ VOUS

SECTEUR TERRE D'AUGE

PONT-L'EVÊQUE

9, rue de l'hippodrome
02 52 56 98 34
Lu. Ma. Mer. Je. Vend.



**LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS
PORTEUSES D'UN POINT INFO 14 DANS LA DEMANDE
DU LABEL FRANCE SERVICES**



Mairie de Surville : 02.31.64.14.78 ou 06.19.06.34.25
Mail : mairie@surville.com